



DELIBERATION

Conseil d'Administration Centre Communal Action Sociale de

Séance du 18/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 13	
Présents : 10	
Nombre de suffrages : 13	<u>Etaient présents :</u> Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, M. LAFUMAT René, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, M. THEBAULT Pierre
<u>Date de convocation</u> 12/03/2024	<u>Procuration(s) :</u> Mme BEAUD Carole donne pouvoir à Mme JUGE Olga, M. COURBIS Joël donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali, Mme SERRETTE Martine donne pouvoir à Mme DEVISE Liliane
<u>Date d'affichage</u> 12/03/2024	<u>Etai(ent) absent(s) :</u>
<u>VOTE :</u> Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme BEAUD Carole, M. COURBIS Joël, Mme SERRETTE Martine

Numéro interne de l'acte : 2024-06

Objet : ACCEPTATION D'UN DON AU CCAS

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'un don de 150€ a été effectué au profit du CCAS par l'association FFMC 2607.

Elle propose d'accepter cette somme.

Le Conseil d'administration,
Madame la vice-Présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'accepter le don de 150€.

Article 2 : d'inscrire ces crédits au budget.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à CORNAS
Le Président, M. LAFAGE Stéphane

